

Chenille processionnaire

La processionnaire du pin est un papillon indigène, nommé ainsi en raison de ses déplacements en file indienne. La chenille se nourrit des aiguilles de divers pins.

Elle est brune noirâtre, avec des taches rougeâtres sur le dessus et les flancs. Son ventre est jaune. Son corps est fortement velu et couvert de soies urticantes et allergisantes.

Les chenilles se déplacent en file indienne, appelée aussi procession, et forment des cocons de soie au sommet des résineux.



Source images : wikipedia

Les papillons éclosent entre les mois de juin et septembre, selon les conditions climatiques. Au printemps, en mars-avril, les chenilles quittent le cocon toutes en même temps pour s'enfouir dans le sol afin d'y effectuer leur transformation en chrysalide.

Les espèces hôtes de ce papillon sont les pins et les cèdres.

Que faire si on trouve des chenilles processionnaires ?

En hiver, les nids de chenilles processionnaires ne posent pas de problème majeur. Il est toutefois important d'éviter tout contact avec les chenilles et leurs nids. Il convient de ne pas pique-niquer ni stationner sous des pins infestés. En cas de réactions allergiques, telles que gonflement ou essoufflement, il faut consulter un médecin.

Il est également important de tenir à distance les animaux domestiques, en particulier les chiens. En cas de contact avec les yeux ou les muqueuses, un rinçage à l'eau suffit. En cas de réactions allergiques, il est nécessaire de consulter un vétérinaire.

L'élimination des nids doit être réalisée par un spécialiste et n'est justifiée que lorsqu'il existe un danger pour la santé des humains ou des animaux. C'est notamment le cas dans les zones habitées, sur les terrains de jeux ou le long des sentiers pédestres. Il n'y a cependant aucune obligation légale de lutter contre cette espèce.



Pour les nids situés en forêt, l'espèce est considérée comme inoffensive. Grâce à la régénération des arbres, les proliférations massives disparaissent spontanément, même lorsque les hivers ne sont pas froids.

Si vous souhaitez faire enlever un nid, vous pouvez faire appel à un professionnel ou au triage forestier du Cône-de-Thyon : 027 398 52 34 ou info@conedethyon.ch. Les frais d'intervention sont à vos frais.